

COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN

Haute Savoie



Chens sur Léman, le 11/01/2021

ARRÊTE MUNICIPAL- N° 07/2021

Mairie
74140 CHENS SUR LEMAN
Tél : 04 50 94 04 23
Fax : 04 50 94 25 07
info@chenssurleman.fr

Heures ouverture au public:
Lundi – Mardi –Vendredi
8 h – 11 h30 / 15 h – 18 h
Jeudi 8h-11h30
Mercredi : 9 h – 12 h
1^{er} samedi du mois : 9h – 12h

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES RUE DU PORT et ROUTE DU LAC

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

Vu la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction Générale de la Signalisation Routière du 22 octobre 1963, modifiée et complétée par les arrêtés des 24.11.1967, 17.10.1968, 23.07.1970, 08.03.1971, 20.05.1971, 27.03.1973, 10.07.1974, et 15.07.1974 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -huitième partie-signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée par EUROVIA AMPHION – Z.I des Genevilles - 197 rue de la dent d'Oche - 74500 AMPHION LES BAINS

Considérant que pour améliorer et sécuriser l'accès des piétons à Tougues, le trottoir côté droit de la route depuis Véreitre, va être prolongé jusqu'au parking de la « patte d'oie »,

ARRETE

Art. 1 : Du 25 janvier au 23 avril 2021 inclus, la circulation de tous les véhicules sera règlementée sur la rue du Port et la route du Lac .

La route du Lac sera coupée au niveau du chemin de la Sablonnière.
La route du Lac et la rue du Port seront remises en double sens (cf. plan ci-dessous)

Art. 2 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera assurée par EUROVIA ALPES dont le siège est AMPHION LES BAINS (74).

Art. 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de DOUVAINES ;
- EUROVIA ALPES
- Groupement Chablais THONON
- THONON AGGLO
- Service de la poste
- Service de Police Municipale de Chens-sur-Léman

Le Maire,
Pascale MORIAUD

